

Date: Thu, 10 Jun 2021 18:18:19 +0000 [14:18:19 EDT]
De: Julien Delangie <j.delangie@delangieavocats.com>
À: energie@mblink.net <energie@mblink.net>
Objet: RE: R-4008-2018 Phase 1, Étape C - Demande de remboursement de frais de SÉ-AQLPA-GIRAM
Partie(s): RDÉ R4008-2017 GM GNR-SÉ-AQLPA-GIRAM-FRAIS 2021 06 09 0157 Ph1 EtpC Dm frais TR.xls 167 Ko

Déclaré solennellement devant moi le 10 juin 2021 à Montréal par visio-audio-conférence avec l'affiant, et en présence de la pièce jointe (demande de remboursement de frais), reçue par courriel

Et je signe électroniquement par la présente

-- (s) Me Julien Delangie, avocat en exercice # 329410-2

Julien Delangie
AVOCAT | LAWYER
T: 514-277-6793
F: 514-277-4069
5159, boul. St-Laurent
Montréal (Qc) H2T 1R9

-----Original Message-----

From: energie@mblink.net <energie@mblink.net>
Sent: June-10-21 2:11 PM
To: Julien Delangie <j.delangie@delangieavocats.com>; Dominique NEUMAN <energie@mblink.net>
Subject: R-4008-2018 Phase 1, Étape C - Demande de remboursement de frais de SÉ-AQLPA-GIRAM

AFFIDAVIT (DÉCLARATION SOLENNELLE)

Numéro de dossier : R-4008-2018 Phase 1, Étape C.

Nom de l'intervenant : Le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), de Stratégies Énergétiques (S.É.) et du Groupe d'intervention et de recherche appliquée au milieu (GIRAM).

Je soussigné, Dominique Neuman, avocat, déclare solennellement ce qui suit:

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais (qui se trouve en pièce jointe au présent courriel) et j'ai une connaissance personnelle du dossier.
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier.
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants.
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

ET, EN OUTRE :

5. Je suis le mandataire dûment autorisé de Stratégies Énergétiques (SÉ), membre du regroupement intervenant.
6. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Et je signe électroniquement par la présente en présence de l'avocat assermentateur, par visio-audio-conférence, et en présence de la demande de remboursement de frais qui lui a été transmise comme pièce jointe par courriel :

-- (s) Dominique Neuman

